



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au
Moniteur
belge



26034741

Déposé / Reçu le

03 MARS 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise: 0768.943.150

Nom

(en entier) : AIDE SERVICES & CONSEILS

(en abrégé) : AS&C

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : Avenue Louise 367, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Nominations - Révocations

Lors de la délibération du 10/04/2025, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Révocation de Alexis Saelemaekers comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la révocation de Alexis Saelemaekers, demeurant à 00144 Rome, Viale Giorgio Ribotta 21, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/04/2025.

L'assemblée générale donne décharge à cette personne pour l'exercice de son mandat.

2/ Reconduction de Luc Saelemaekers comme administrateur non statutaire

L'assemblée générale décide de la reconduction de Luc Saelemaekers, demeurant à 1652 Alseberg, Brusselsesteenweg 34, comme administrateur non statutaire, et ce à compter du 10/04/2025. Ce mandat est valable pour une durée indéterminée. Le mandat n'est pas rémunéré.

Procuration à l'expert-comptable

L'assemblée générale donne procuration à BV L/A CONSULT, personne morale ayant son siège à 1730 ASSE, Sint Godardusstraat 12, RPM Bruxelles, néerlandophone, connu(e) auprès de la BCE sous le numéro 0426.230.866, et à ses préposés, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actes nécessaires à l'exécution, au traitement et à la publication des décisions de cette assemblée.

Tous avec possibilité d'agir seuls et droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités possibles, de faire toutes déclarations et de signer tous documents, de quelque nature que ce soit, ou de représenter la société à l'égard de la TVA, des Contributions, des Douanes et Accises, de la Sabam, de la Rémunération équitable, des administrations communales, de la Province, de l'ONSS, du Moniteur belge, des guichets d'entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, des caisses sociales, des fonds de pension, des fournisseurs, des clients, des banques, du secrétariat social, du registre UBO, du registre eStox, des services publics et des Ministères y compris les greffes de tous les types de tribunaux nationaux et internationaux, les cours d'appel et les services juridiques.

Ludwina Dedobbeleer, Gérante de BV L/A CONSULT, signera pour la publication des décisions de cette assemblée.

Procuration à l'administrateur révoqué

L'assemblée générale donne procuration pour une durée indéterminée à tout administrateur révoqué pour accomplir au nom de la personne morale, y compris après sa révocation, les actes nécessaires à la publication de toutes les révocations décidées lors de cette assemblée au Moniteur belge et à la Banque-Carrefour des Entreprises, dans la mesure où ces révocations ont été décidées par l'assemblée.

Déposé en même temps : le procès-verbal de l'assemblée générale du 10/04/2025.

Pour
BV L/A CONSULT, représentée par Ludwina Dedobbeleer, Gérante
Mandataire, par procuration spéciale